

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
27 février 2018**

A 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d' AUCHAY SUR VENDEE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 22 février 2018 sous la Présidence de Joël GIRAUD, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Noms et prénoms	Présent	Absent	Absent(e) excusé(e) (si pouvoir préciser le nom du mandataire)
Bazire Marielle			
Caquineau Patrick			
Cardin David			
Cauneau-Vignes Laurence			
Deborde Bruno		x	excusé
Gatineau Dominique			
Girard Patrice			
Giraud Joël			
Grolleau Lionel			
Héraud Michel			
Lefrère Aurélien		x	excusé
Liger Olivier			
Mallard-Lucas Irène			
Martineau Myriam		x	excusée
Naudon Brigitte			
Pizon Joël			
Peaud Didier			
Remaud Colette			
Suire Sylvia			
Trichet Marie-Claude			

Madame Sylvia SUIRE a été désignée Secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2018

- Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le compte rendu de la réunion du 16 janvier 2018

Ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Désignation des représentants au SMVSA (un titulaire – un suppléant)
- Signature d'une motion concernant la Voie Rapide Fontenay-le-Comte/Rochefort

- Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'ajout de ces points à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 2018-02-01 : **Délibération pour l'achat d'un terrain – parcelle ZR 35**
- 2018-02-02 : **Délibération pour la signature d'une convention de broyage avec la Communauté de communes du pays de Fontenay Vendée**
- 2018-02-03 : **Délibération pour le remplacement express d'un agent**
- 2018-02-04 : **Délibération pour l'adhésion au CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Vendée)**
- 2018-02-05 : **Délibération pour la signature d'un avenant à la convention d'assistance technique proposée par le Conseil Départemental**
- 2018-02-06 : **Délibération pour la perception d'amendes émises dans le cadre des pouvoirs de police du Maire**
- 2018-02-07 : **Désignation des représentants au SMVSA**
- 2018-02-08 : **Signature d'une motion concernant la Voie Rapide Fontenay-le-Comte/Rochefort**

Délibération 2018-02-01 : DÉLIBÉRATION POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN PAR LA COMMUNE – PARCELLE ZR 35

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de franchissement de la vendée, il est nécessaire d'acquérir la parcelle référencée ZR 35 située au lieu dit « le grand Mounand » appartenant à Monsieur et Madame MOINARD Claude.

Monsieur le Maire propose au conseil de fixer le prix d'acquisition à 1000.00€, auquel s'ajoutent les frais d'acte qui s'élèvent à 150.00€ et sollicite l'accord du conseil pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **Accepte l'acquisition de la parcelle ZR 35 au prix de 1000€ + 150.00€ de frais d'acte**
- **Autorise le Maire à signer tous documents en lien avec cette affaire.**

Délibération 2018-02-02 : DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE BROYAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du PAYS de FONTENAY VENDEE

Rapporteur : Michel HERAUD

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a recours au « service accoroutiste » mis en place par la communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte.

La prestation comprend :

- **L'entretien des abords de voirie (à titre gratuit) :** le fauchage, le passage du lamier et le débroussaillage assuré par un prestataire ou par les services de la communauté de communes
- **L'entretien des terrains communaux (à la demande et à titre onéreux) :** le broyage, le passage du lamier ou le débroussaillage, assuré par les services de la communauté de communes avec mise à disposition d'un chauffeur et d'un tracteur avec outil porté.

Le tarif de broyage des terrains communaux est fixé à 50.00€ net de taxe par heure

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise le Maire à signer, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, la convention « services accoroutistes » proposée par la communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée.

Délibération 2018-02-03 : DÉLIBÉRATION POUR LE REMPLACEMENT EXPRESS D'UN AGENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'il est parfois nécessaire, en cas d'indisponibilité d'un agent, de pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais.

Il demande au conseil de l'autoriser à recruter des agents contractuels conformément aux dispositions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

Décide, à l'UNANIMITÉ

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Délibération 2018-02-04 : DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION AU CAUE (CONSEIL EN ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT DE LA VENDÉE)

Rapporteur : Michel HERAUD

Rappel :

Le CAUE a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il assure des missions dans un cadre et un esprit associatif. Il est géré par un conseil d'administration qui définit les orientations générales et en contrôle l'exécution.

Il conseille et guide les **communes** et les autres collectivités (Paysage de Votre Commune, Fleurissement, Programmation, Aide à la Maîtrise d'Ouvrage, Jury de Concours)

Il conseille et assiste les **particuliers**, les porteurs de projets : de la maison au jardin...aux hébergements touristiques

Il conseille et guide les **exploitants agricoles** (intégration paysagère, collaboration avec la Chambre d'Agriculture

Il conseille et assiste les **enseignants** (Aménagement des cours d'Ecole, Projet d'Ecoles...)

Le montant de l'adhésion à l'association CAUE est fixé à **40.00€ par an** pour les communes de moins de 3500 habitants. Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'adhérer au CAUE pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ

- autorise le Maire à adhérer au CAUE pour l'année 2018, pour 40.00€
- autorise le renouvellement, dans les mêmes conditions, pour 2019 et 2020.
- décide d'inscrire les sommes nécessaires au budget de l'exercice en cours

Délibération 2018-02-05 : DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE PROPOSÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Rapporteur : Dominique GATINEAU

Monsieur le Maire rappelle au conseil que chacune des communes historiques, par la signature d'une convention, a adhéré pour 5 ans, au service assistance technique, dans le domaine de l'assainissement, mis en place par le conseil départemental.

Les principales missions sont :

- Assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues.
- Validation et exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages.
- Assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'auto surveillance des installations.
- Assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestiques aux réseaux.
- Assistance pour la programmation de travaux.
- L'assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement.
- L'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer l'avenant pour 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ

- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » avec le conseil départemental
- Précise que les montants dus seront supportés respectivement par le budget assainissement des communes historiques bénéficiaires des prestations.

Délibération 2018-02-06 : DÉLIBÉRATION POUR LA PERCEPTION D'AMENDES ÉMISES DANS LE CADRE DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil que face à la recrudescence de dépôts sauvages de déchets et d'ordures, il envisage conformément aux pouvoirs de police qui lui sont conférés, de prendre un arrêté réglementant les dépôts sauvages de déchets et d'ordures, fixant les sanctions administratives pécuniaires applicables (amendes prévues par le code pénal en vertu des articles R 610-5 , R 632-1, R 633-8 et R 644-2 allant de la 1^{ère} à la 5^{ème} classe selon la nature de la contravention).

Il demande au conseil de l'autoriser

- à percevoir le produit des amendes perçues dans le cadre d'infractions à la réglementation sur les dépôts sauvages de déchets et d'ordures.
- Et plus globalement, à percevoir le produit des amendes perçues dans le cadre général des pouvoirs de police du maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ

- Autorise le maire à percevoir pour le compte de la commune le produit des amendes perçues dans le cadre d'infractions à la réglementation sur les dépôts sauvages de déchets et d'ordures.
- Autorise le maire à percevoir des amendes perçues dans le cadre général des pouvoirs de police du maire.

Délibération 2018-02-07 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SMVSA -reporté au prochain conseil-

Monsieur le Maire expose :

L'intégration récente des communes nouvelles dans les statuts du SMVSA, oblige la communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée à délibérer de nouveau pour modifier le nom des représentants des communes nouvelles au SMVSA. Il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune nouvelle au sein du SMVSA.

Il est procédé à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant représentant la commune d'AUCHAY-sur-VENDEE au SMVSA.
L'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.
M le Maire invite les candidats à se déclarer

Titulaire :

Se présentent :

Nombre de bulletins :

Nombre de bulletins blancs ou nuls :

Suffrages exprimés :

Ont obtenu :

M...est désigné représentant titulaire au SMVSA

Suppléant :

Se présentent :

Nombre de bulletins :

Nombre de bulletins blancs ou nuls :

Suffrages exprimés :

Ont obtenu :

M....est désigné représentant suppléant au SMVSA

Monsieur DEBORDE Bruno concerné par ce point étant absent, Monsieur le Maire propose de surseoir.

Délibération 2018-02-08 : SIGNATURE D'UNE MOTION CONCERNANT LA VOIE RAPIDE FONTENAY-LE-COMTE/ROCHEFORT

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier de Monsieur Pierre HENRIET Député de la Vendée dans lequel il sollicite la mobilisation des élus locaux afin de relancer le projet de voie rapide Fontenay-le-Comte / Rochefort.

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la motion qui sera adressée à Madame la Ministre chargée des Transports.

Après avoir ouï l'exposé, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ

- **Autorise le Maire à signer la motion pour relancer le dossier de la voie rapide Fontenay-le-Comte/Rochefort.**

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission du conseil de Mme Sophie CHAUMONT

Monsieur le Maire informe le conseil du départ de Mme Benoist Elodie qui quitte la commune pour un plein temps à compter de septembre – les démarches pour le recrutement d'un agent en remplacement de Madame BENOIST vont être entreprises. Des compétences spécifiques dans plusieurs domaines seront exigées et la maîtrise de certains progiciels sera indispensable. Une période de doublage est envisagée.

Monsieur CAQUINEAU fait le point sur les prévisions des travaux de voirie 2018.

Une visite sur le terrain en compagnie du géomètre a eu lieu la semaine dernière pour estimation du coût des travaux.

Les rapports d'enquête publique sur le captage du gros noyer et le parc éolien sont disponibles en mairie.

Le 6 mars prochain à 9h15 réunion en mairie d'Auzay avec le cabinet GETUDES dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif et eaux pluviales, à la communauté de communes.

Le 8 mars prochain à 9h00 réunion en mairie d'Auzay avec le cabinet SICAA Études concernant le projet de lagune à AUZAY. Monsieur GATINEAU évoque les 3 solutions de lagune réalisables qui seront présentées lors de la réunion.

Monsieur CAQUINEAU informe le conseil que suite à la campagne de piégeage des chats, plusieurs chats errants ont été capturés. Les chats pucés (dont le propriétaire est identifiable) ont été remis à leur propriétaire après avoir été, si nécessaire, stérilisés et vaccinés. Quant aux chats qui ne l'étaient pas ils ont été tatoués, vaccinés et stérilisés et deviennent propriété de la commune.

Les 6 et 7 mars prochain à 18h00 en mairie de Chaix réunion de la commission finances.

Séance levée à 20h15